



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/formation-participation-du-mineur,1366.html>

Formation : Participation du mineur en conflit avec la loi - DEI Belgique - Namur

- Agenda des droits de l'enfant -

Date de mise en ligne : mardi 24 novembre 2020

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Objectifs de la formation : L'objectif de la formation est de renforcer et d'harmoniser les compétences des professionnels qui sont en contact avec les enfants aux différents stades de la procédure judiciaire (juges, avocats, éducateurs, travailleurs sociaux, policiers, etc.), en matière pénale (protectionnelle) exclusivement, afin que les principes de l'article 12 de la CIDE soient mieux respectés.

Contenu :

- Présentation de l'article 12 de la CIDE et des nombreux autres droits reconnus par celle-ci en lien avec le droit à la participation : le droit à la liberté d'expression et celui de rechercher, recevoir et répandre des informations (article 13) ; le droit à la liberté de pensée et de religion (article 14) ; le droit à la liberté d'association (article 15) ; le droit d'accéder à l'information (article 17) ; le droit au repos et aux loisirs (article 31) et, enfin, le droit de contester la légalité d'une décision le privant de liberté (article 37).
- Voir comment ces droits sont reconnus dans le système belge de justice juvénile, plus particulièrement en Communauté française, de la première interpellation par la police jusqu'à la mise en oeuvre de la décision judiciaire.
- Confronter ces dispositions aux réalités de terrain afin de mesurer le décalage potentiel entre la théorie et la pratique.
- Identifier les obstacles à la participation des jeunes.
- Développer des pistes de solution pour améliorer le respect du droit du jeune à la participation.

La formation alternera exposés théoriques et exercices pratiques, via notamment la diffusion de vidéos et la résolution de casus en petits groupes. Des documents de travail (articles de presse, témoignages anonymisés, etc.) seront également utilisés pour susciter le débat.

Public : Cette formation s'adresse à tout professionnel amené à être en contact avec des mineurs en conflit avec la loi (travailleurs sociaux, éducateurs, avocats, magistrats, policiers) et qui souhaite mieux appréhender la notion de participation du jeune à quelque stade de la procédure que ce soit afin de mieux implémenter les principes de l'article 12 de la CIDE dans sa pratique quotidienne.

Plus d'infos sur <http://www.jeunesseetdroit.be/forma...>